



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4413^e séance

Lundi 12 novembre 2001, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Knight	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Rahman
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Colombie	M. Fernandez de Soto
	États-Unis d'Amérique	M. Powell
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	France	M. Védrine
	Irlande	M. Cowen
	Mali	M. Sidibe
	Maurice	M. Gayan
	Norvège	M. Petersen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Stran
	Singapour	M. Jayakumar
	Tunisie	M. Ben Yahia
	Ukraine	M. Zlenko

Ordre du jour

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 11 h 35.

Condoléances à l'occasion du crash d'un avion de la compagnie American Airlines à New York

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité ont appris avec une profonde consternation et avec émotion la nouvelle du crash d'un avion de la compagnie American Airlines, qui se rendait en République dominicaine avec 246 passagers à bord, ce matin à New York.

Au nom des membres du Conseil réunis aujourd'hui au niveau des Ministres, je voudrais exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu leur vie dans ce terrible incident. En cette triste occasion, j'invite tous les participants à la réunion à se lever pour observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de constater qu'à cette réunion ministérielle du Conseil de sécurité, le Bangladesh est représenté par son Ministre d'État des affaires étrangères. La Chine, la Colombie, la France, l'Irlande, le Mali, Maurice, la Norvège, la Fédération de Russie, Singapour, la Tunisie, l'Ukraine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont représentés par leur Ministre des affaires étrangères. Les États-Unis d'Amérique sont représentés par leur Secrétaire d'État, et la Jamaïque par son Ministre des affaires étrangères. Leur présence témoigne de l'importance de la question qui doit être examinée.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/1060, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Lorsque je me suis exprimé devant l'Assemblée générale, le 1er octobre, j'ai félicité le Conseil d'avoir agi si rapidement pour consacrer en droit les premières mesures nécessaires afin de mener la lutte contre le terrorisme avec une vigueur et une détermination renouvelées. Je suis ravi de voir aujourd'hui que cette détermination se retrouve aux plus hauts niveaux des gouvernements des États Membres.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité est une résolution de large portée visant à cibler les terroristes et ceux qui les hébergent, les aident ou les appuient. La résolution exige que les États Membres coopèrent dans une vaste gamme de domaines, de la répression du financement du terrorisme à l'assurance de l'alerte rapide, la coopération dans les enquêtes criminelles et l'échange d'informations sur de possibles actes terroristes.

Le Comité contre le terrorisme, présidé par l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock, du Royaume-Uni, a publié un programme de travail qui définit la priorité des travaux du Comité dans la première période de 90 jours et met en place des mécanismes pour que les États fassent rapport au Comité sur l'application de la résolution. Ces rapports joueront un rôle indispensable pour identifier et classer les instruments existants et les politiques actuelles. Ils devraient fournir des repères pour la communauté internationale au moment où elle évalue sa capacité de combattre le terrorisme international. J'aimerais saisir cette occasion pour encourager tous les États à assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et à soumettre leurs réponses d'ici la fin décembre.

J'ai récemment mis en place un groupe de travail pour identifier les implications à long terme et les larges dimensions politiques de la question du terrorisme pour l'ONU. Il formulera également des recommandations à mon intention sur les mesures que le système des Nations Unies pourrait prendre. Il réunit de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies ainsi que des experts extérieurs.

L'ONU occupe une place unique pour faciliter la coopération entre les États dans la lutte contre le terrorisme. La légitimité que l'ONU confère peut assurer que le plus grand nombre d'États soit à même

et ait la volonté de prendre les mesures nécessaires mais difficiles – diplomatiques, juridiques et politiques – qui sont nécessaires pour vaincre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme doit commencer par assurer que les 12 instruments juridiques concernant le terrorisme international déjà rédigés et adoptés sous les auspices de l'ONU soient signés, ratifiés et mis en œuvre sans retard par tous les États. Il sera également important d'obtenir un accord sur une convention générale sur le terrorisme international.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée générale le 1er octobre, je comprends et j'accepte la nécessité d'une précision juridique s'agissant de définir le terrorisme. Mais la clarté morale est non moins nécessaire. On ne saurait accepter en aucune manière ceux qui cherchent à justifier la perte délibérée de vies civiles innocentes, quelle que soit leur cause ou revendication.

En plus des mesures prises séparément par les États Membres, nous devons maintenant renforcer les normes mondiales contre l'usage ou la prolifération des armes de destruction massive. Nous devons aussi renforcer les contrôles sur les autres types d'armes qui posent des dangers sérieux s'ils sont utilisés par des terroristes. Cela signifie faire davantage pour assurer une interdiction de la vente d'armes légères à des groupes non étatiques; faire des progrès dans l'élimination des mines terrestres; améliorer la protection physique des installations industrielles qui sont une potentielle source de danger, notamment les centrales nucléaires et les usines chimiques; et une vigilance accrue contre les menaces des cyberterroristes.

Bien que la détermination de la communauté internationale de combattre le terrorisme soit un fait nouveau dont nous nous félicitons, elle comporte le risque de faire considérer le terrorisme comme un phénomène unique. La réalité est que, comme la guerre, le terrorisme est un phénomène immensément compliqué, aux objectifs et causes multiples, impliquant une multitude d'armes et d'agents, et dont les manifestations sont virtuellement sans limites. Le seul dénominateur commun parmi les différentes variantes du terrorisme est l'usage calculé d'une violence mortelle contre des civils à des fins politiques.

C'est toutefois ce dénominateur commun qui fournit à l'ONU une cause commune et un ordre du jour commun. Je salue le Conseil d'avoir accompli des

progrès aussi rapides sur cette question essentielle. En fin de compte, notre succès se mesurera aux actes terroristes contrecarrés et aux vies sauvées, mais j'ai la certitude que l'unité née du 11 septembre peut être maintenue dans les mois et les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque.

La séance du Conseil de sécurité à ce haut niveau est une manifestation de notre ferme détermination de prendre des mesures appropriées visant à l'élimination du terrorisme international. Nous nous sommes associés, sans hésitation, à une condamnation ferme des actes de terrorisme qui constituent un défi pour nous tous et qui nous mettent dans l'obligation d'œuvrer ensemble pour le battre.

Nous reconnaissons que la lutte contre le terrorisme international ne sera pas gagnée par un simple acte du Conseil de sécurité, mais uniquement par notre détermination d'agir ensemble. Par conséquent, la Jamaïque reconnaît pleinement et appuie le postulat que la réponse la plus efficace au terrorisme international est une coopération totale au niveau international. L'Organisation des Nations Unies est la seule instance qui puisse traiter efficacement de ce défi lancé à tous les États et à toute l'humanité. Nous devons nous unir dans des actions fermes, résolues et à base assise pour vaincre ce fléau.

Le Conseil de sécurité, agissant conformément à la Charte des Nations Unies, a montré la voie s'agissant d'adopter des mesures visant à vaincre les forces de la terreur. Dans la résolution 1368 (2001), nous avons montré que nous étions prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à toutes les formes de terrorisme et les combattre, conformément aux responsabilités du Conseil telles que définies par la Charte des Nations Unies. Par la résolution 1373 (2001), nous avons réaffirmé dans des termes sans équivoque que tout acte de terrorisme international constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous étions résolus à définir un éventail de mesures globales à prendre par les États Membres pour combattre le terrorisme.

Tous les États sont obligés de prévenir et de réprimer le financement des actes terroristes. Tous les États doivent s'abstenir de fournir une forme de soutien, quelle qu'elle soit, ou encore un sanctuaire aux auteurs d'actes de terrorisme. Il est obligatoire, pour

tous les États, d'empêcher que toute personne sur leur territoire ou sous leur juridiction puisse de quelque façon que ce soit aider, encourager, promouvoir, financer, exécuter ou soutenir d'une autre manière des actes de terrorisme. Nous réaffirmons que tout appui de ce type est contraire à la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale est confrontée à un certain nombre de défis que nous devons relever afin qu'ils nous empêchent d'aller ensemble de l'avant dans notre lutte contre le terrorisme international. Nous ne devons pas permettre que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, entraîne l'instabilité, entravant ainsi nos perspectives de paix et de développement. Pour éviter cela, nous devons assurer la pleine application des mesures prévues dans la résolution 1373 (2001). Le Comité contre le terrorisme a établi des directives qui, si elles sont suivies, aideront les États Membres à s'acquitter de leurs obligations, à renforcer notre capacité collective de lutter contre le terrorisme et à le tenir en échec. Cependant, tous les États n'ont pas la même capacité d'appliquer pleinement les mesures prévues dans la résolution 1373 (2001). Ainsi, la communauté internationale, dirigée par ceux qui ont la capacité de le faire, est enjointe de fournir l'assistance financière et technique à ceux qui en ont besoin pour honorer leurs obligations de manière efficace. Alors que tous les États sont tenus d'appliquer pleinement la résolution 1373 (2001), il n'en est pas moins la responsabilité des États et des organisations régionales et sous-régionales qui ont les ressources suffisantes de fournir tout l'appui nécessaire. Ceci est essentiel si nous voulons réussir dans la lutte contre le terrorisme international.

Deuxièmement, il faut relancer les efforts internationaux visant à traiter des questions de portée mondiale qui suscitent le terrorisme. Aucune cause et aucun grief ne sauraient justifier des attentats répréhensibles ciblant des victimes innocentes. Mais les problèmes de la pauvreté, l'existence de conflits régionaux, le déni des droits de l'homme, le manque d'accès à la justice pour tous et d'égalité devant la loi, l'absence de développement durable et de protection de l'environnement créent un terrain fertile pour le terrorisme et une couverture pour ceux qui commettent des actes de terrorisme.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination des efforts aux niveaux national, sous-régional, régional et international, pour consolider la réaction mondiale face aux graves défis que

représentent les liens qui existent entre le terrorisme international et la criminalité organisée transnationale, les drogues illicites, le blanchiment d'argent et le commerce illicite des armes, notamment légères, qui sont des instruments du terrorisme.

La Jamaïque est fermement attachée à la lutte contre le terrorisme et appuie les travaux du Comité contre le terrorisme. Elle a signé samedi dernier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Mon gouvernement accélère les mesures au niveau national pour réaliser l'universalité des conventions existantes et d'autres instruments de lutte contre le terrorisme. Nous soutenons les efforts qui sont déployés actuellement pour élaborer un projet de convention globale contre le terrorisme, et nous exhortons tous les États Membres à rechercher un accord sur l'acte final pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Dans les Caraïbes, nous réaffirmons notre attachement à l'idée de travailler avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, conformément au droit international et aux conventions mondiales. Les actes de terrorisme mettent en danger des vies innocentes, ainsi que la dignité et la sécurité des êtres humains, partout dans le monde. Ils menacent la stabilité, le développement économique et social de tous les États et sapent la stabilité et la prospérité mondiales. Nous ne devons pas renoncer à notre engagement et à nos obligations individuelles et collectives d'éliminer ce fléau.

Je reprends à présent mes fonctions de président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Tang Jiaxuan.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à présenter mes condoléances les plus sincères aux proches et aux familles de ceux qui sont morts à la suite de l'accident qui s'est produit ce matin.

Depuis le 11 septembre, le contre-terrorisme est devenu le centre de préoccupation de la communauté internationale. Il est très important que le Conseil de sécurité tienne, en ce moment même, une réunion ministérielle sur le contre-terrorisme, ce qui contribuera à renforcer et à promouvoir la lutte contre le terrorisme par la communauté internationale. Je tiens

également à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et à la remercier de sa participation et de ses observations importantes.

Les événements du 11 septembre ont montré que le terrorisme non seulement présente une menace importante pour la paix et la sécurité internationales, mais inflige également de graves dommages à l'économie mondiale. Le terrorisme constitue un défi effronté à la civilisation humaine tout entière et c'est l'ennemi commun de toute l'humanité. Tous les pays doivent adopter des mesures politiques, économiques et judiciaires pour renforcer la répression du terrorisme, appliquer avec sérieux les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, coopérer activement au plan international à la lutte contre le terrorisme et adhérer sans retard à toutes les conventions internationales contre le terrorisme.

La Chine estime que la lutte contre le terrorisme doit avoir des cibles bien définies et éviter de porter atteinte à des personnes innocentes, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux autres normes généralement reconnues du droit international au profit de la paix et de la stabilité à long terme dans les diverses régions du monde, ainsi que sur l'ensemble de la planète

La Chine est convaincue que la lutte contre le terrorisme est un combat entre la paix et la violence. Nous refusons qu'un lien soit établi entre le terrorisme et une religion ou une ethnie quelconque. La Chine pense également qu'il ne faut pas appliquer deux poids, deux mesures, dans la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit adopter une position commune contre tous les actes de terrorisme, sous toutes ses formes, les condamner d'une seule voix et les combattre de manière résolue.

La lutte contre le terrorisme est une tâche longue, compliquée et ardue. Des mesures doivent être prises pour s'attaquer tant aux symptômes qu'aux causes profondes du terrorisme. Le règlement des questions mondiales telles que la pauvreté, les conflits régionaux et le développement durable, ne sera pas seulement propice à la promotion de la paix et du développement dans le monde, mais contribuera aussi à renforcer la coopération internationale contre le terrorisme et à éliminer ce dernier.

L'ONU est l'organisation intergouvernementale la plus représentative qui soit. Son Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de

la sécurité internationales. Les résolutions pertinentes adoptées et les séances tenues par l'ONU, y compris par le Conseil de sécurité, ont joué un rôle irremplaçable et essentiel dans la lutte contre le terrorisme et la promotion de la coopération internationale. Comme d'autres pays, la Chine appuie l'ONU et le Conseil de sécurité et tient à ce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme.

La priorité pour la prochaine étape des travaux du Conseil de sécurité doit être de donner un rôle important au Comité contre le terrorisme en vue de suivre et d'aider les États Membres à appliquer pleinement la résolution 1373 (2001). Le Conseil doit entre-temps prêter une attention soutenue à la progression dans la lutte contre le terrorisme et adopter des mesures opportunes pour coordonner et promouvoir l'effort international contre le terrorisme.

Il convient de souligner que le terrorisme ne menace pas seulement les États-Unis. De nombreux autres membres du Conseil de sécurité présents ici ont également eu à souffrir de ce fléau. La Chine, elle aussi, a été menacée par le terrorisme.

Les forces terroristes du « Turkestan oriental » ont reçu depuis longtemps formation, aide financière et appui de la part de groupes terroristes internationaux. Ils ont lancé, à diverses reprises, de nombreuses attaques dans la région chinoise du Xinjiang et dans d'autres pays, et massacré brutalement des personnes innocentes. Manifestement, les forces terroristes du « Turkestan oriental » font purement et simplement partie du terrorisme international, et il convient de lutter résolument contre elles.

La Chine s'est toujours opposée au terrorisme sous toutes ses formes, et a adopté toute une série de mesures administratives, juridiques, économiques et sécuritaires à cet effet. Peu après l'adoption de la résolution 1373 (2001) par le Conseil de sécurité, le Gouvernement chinois a publié une circulaire demandant une application rigoureuse de toutes les dispositions de la résolution. La Chine a déjà adhéré à neuf des 12 conventions internationales relatives au terrorisme international. La Chine a aussi récemment mené à terme ses procédures juridiques nationales pour adhérer à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. La Chine deviendra sous peu signataire de la Convention internationale pour la répression du financement du

terrorisme. Nous avons également accéléré la consultation et la coopération avec d'autres pays intéressés et établi diverses formes de mécanismes de coopération afin de lutter contre le terrorisme. La Chine poursuivra ses efforts inlassables afin de lutter contre le terrorisme et resserrer la coopération internationale contre le terrorisme.

Nous appuyons le document relatif à la lutte contre le terrorisme que le Conseil est sur le point d'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Colombie, S. E. M. Guillermo Fernández de Soto.

M. Fernández de Soto (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes condoléances ainsi que la solidarité du Gouvernement colombien au Gouvernement et au peuple des États-Unis suite à l'événement regrettable qui s'est produit aujourd'hui.

Je souhaiterais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour le rôle éminent que la Jamaïque joue à la tête des travaux du Conseil de sécurité devant ce mois de novembre. Je souhaiterais également vous rendre hommage pour avoir eu l'excellente idée de proposer cette séance ministérielle du Conseil de sécurité, qui a été convoquée pour traiter d'une question capitale inscrite à notre ordre du jour. Il s'agit, incontestablement, d'une occasion exceptionnelle qui nous est donnée de donner suite aux mesures adoptées par le Conseil dans ce domaine afin de donner une impulsion politique à la mise en oeuvre de ces mesures.

Depuis le jour où le Conseil a commencé à aborder ce problème, suite aux attaques terroristes du 11 septembre, la Colombie a appuyé sans hésitation les décisions adoptées par les États Membres. Nous avons réaffirmé notre conviction que la lutte contre le terrorisme international est une responsabilité qui incombe à tous les pays, sans exception. À cet égard, le succès que nous connaissons dépendra de la manière dont nous saurons donner effet au principe de la responsabilité partagée.

La Colombie appuie sans réserve la démarche suivie par le Conseil pour examiner ce problème, en particulier l'accent placé sur le financement des actes de terrorisme international. Il est indispensable de maîtriser et de démanteler ces sources de financement. Comme l'a signalé le Président de la Colombie à la plénière de l'Assemblée générale, samedi dernier, le

relâchement du contrôle des institutions financières et l'existence de paradis fiscaux et bancaires donnent toute latitude aux criminels de continuer à accumuler des ressources illégales pour financer la mort.

Dans ce contexte, il convient de ne pas oublier les ravages qui sont imputables au marché mondial des drogues illicites en tant que facteur de financement de la violence et de la terreur. Une grande partie des montants considérables d'argent provenant de cette activité demeurent sur les marchés financiers des pays consommateurs. Une bonne partie de cet argent est consacrée à l'achat d'armes et plus spécifiquement au financement du terrorisme. C'est pourquoi mon pays a encouragé le mois d'août dernier, pendant que nous présidions le Conseil, l'examen de la question portant sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects – qui a abouti à une déclaration présidentielle importante sur ce point.

Mon pays a pris d'importantes mesures relatives à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) qui a été adoptée par le Conseil. À cette fin, nous avons entrepris un travail au niveau interinstitutionnel qui implique les instances pertinentes de l'État. Nous disposons d'une législation pénale avancée pour affronter et punir les actes de terrorisme, qui sont clairement définis dans notre code pénal.

Le 30 octobre dernier, nous avons souscrit à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Nous espérons pouvoir adhérer, dans de brefs délais, à cinq autres conventions. Ainsi, la Colombie sera État partie à 10 des 12 Conventions dont le Secrétaire général de l'ONU est le dépositaire.

Nous continuerons d'apporter notre contribution active au Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001), dont nous sommes l'un des vice-présidents. Nous continuerons aussi d'apporter notre concours déterminé par le biais de la présidence du Comité des sanctions concernant l'Afghanistan, que nous assumons depuis le mois de janvier de cette année.

Au niveau régional, nous avons participé activement aux initiatives de l'Organisation des États américains, et c'est dans ce contexte que nous allons bientôt engager des discussions sur une convention interaméricaine sur le terrorisme. Dans cette même instance, la Colombie préside le groupe de travail sur

les contrôles financiers qui a été créé récemment par le Comité interaméricain sur le terrorisme.

Agissant en sa qualité de pays membre du Traité interaméricain d'assistance mutuelle, la Colombie a participé à la décision prise par les Ministres des affaires étrangères dans laquelle les attaques du 11 septembre ont été qualifiées d'attaques contre tous les membres du Traité. Cette déclaration a été transmise à l'époque au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que membre du Groupe de Rio, nous avons donné une impulsion à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). Au cours de la semaine dernière, le groupe a tenu une réunion d'experts juridiques des pays membres dans le but d'examiner cette mise en oeuvre. Nous y avons conclu que les actes de terrorisme récents ont mis à l'épreuve les structures juridiques existantes, tout en reconnaissant que la lutte contre ce fléau doit se poursuivre dans le respect plein et entier de l'état de droit, du droit international et des droits de l'homme.

La Colombie tient à réaffirmer son rejet sans réserve de tous les actes de terrorisme international, quelles qu'en soient les origines ou les motivations. Nous sommes également ici pour nous associer à l'engagement politique nécessaire pour donner une impulsion à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001), et d'autres mesures relatives à cette question adoptées par le Conseil de sécurité.

Mon pays continuera de participer à cette lutte avec une détermination sans faille.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Colombie de ses aimables paroles à mon égard.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine.

M. Védrine (France) : Je voudrais d'abord faire part de ma tristesse après l'événement qui est survenu ce matin dont nous ne connaissons pas encore la nature et, de toute façon, dire que j'exprime mes condoléances à la fois à la ville de New York, une fois de plus meurtrie, et aux victimes et à leurs familles.

Les attentats du 11 septembre sont un défi majeur à la paix et à la démocratie. Le Conseil de sécurité a réagi immédiatement en adoptant la résolution 1368 (2001). Conformément à celle-ci, exerçant leur droit de

légitime défense, les États-Unis ont engagé une riposte armée contre Osama bin Laden, le réseau Al-Qaeda, et le système des Taliban qui les soutient. La France est pleinement solidaire de cette action.

La lutte contre le terrorisme international implique d'agir dans le même temps sur de nombreux fronts. La mobilisation doit être universelle. Elle l'est d'ailleurs. Les Nations Unies ont, à cet égard, un rôle essentiel à jouer. Elles ont tout d'abord vocation de doter la communauté internationale d'instruments juridiques renforcés qui lui permettent de lutter contre le terrorisme. Il s'agit notamment de priver les terroristes de toute source de financement et, de faire en sorte qu'ils ne puissent trouver où que ce soit ni soutien, ni refuge. Le Conseil de sécurité a répondu à cette urgente nécessité en adoptant à l'unanimité la résolution 1373 (2001).

Nous devons, dans le même esprit, nous mobiliser également pour favoriser l'entrée en vigueur de la Convention sur la répression du financement du terrorisme, conclue en 1999. Il importe enfin de faire aboutir dans les meilleurs délais le projet de convention générale.

La mobilisation signifie aussi une coopération accrue entre États; les Nations Unies peuvent y contribuer fortement. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a mis en place, avec le Comité contre le terrorisme, un mécanisme coopératif et incitatif qui pourra, nous l'espérons, aider les États, selon leurs besoins, à répondre aux exigences de la coalition mondiale.

L'efficacité commande de mobiliser autour des mêmes objectifs les organisations régionales et les enceintes spécialisées. L'Union européenne a ainsi adopté le 21 septembre un vaste plan d'action comprenant un mandat d'arrêt européen ainsi que d'autres mesures judiciaires, policières et de sécurité aérienne. Les nouvelles recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), adoptées le 30 octobre à Washington, permettront à ses membres d'appliquer aux sources du financement du terrorisme les méthodes qu'ils emploient avec succès pour lutter contre le blanchiment de l'argent. Elles préconisent dans le même temps des mesures applicables par les États non membres du GAFI.

Il est enfin indispensable d'assurer la cohérence entre les initiatives de ces différentes enceintes et ce qui est entrepris aux Nations Unies.

La France propose, dans cette perspective, la création d'un forum sur le financement du terrorisme, à la composition plus large que le GAFI, et qui pourrait notamment relayer de manière opérationnelle les exigences formulées par les Nations Unies.

Les actes de terrorisme international constituent clairement une menace à la paix et à la sécurité internationales que le Conseil de sécurité se doit de combattre avec la plus grande fermeté. Le projet de déclaration que nous allons adopter aujourd'hui témoigne de la détermination unanime de ses membres et, à travers eux, de l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes décidés à aller de l'avant et à prendre en charge tous les aspects de cette lutte complexe et de longue haleine.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Brian Cowen.

M. Cowen (Irlande) (*parle en anglais*): Je voudrais, au nom de l'Irlande et du Gouvernement irlandais, de joindre ma voix à celles des autres membres du Conseil pour présenter nos condoléances au Gouvernement des États-Unis ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'accident d'avion survenu ce matin dans le Queens, à New York.

Nous sommes réunis ici ce matin, entre ministres, pour affirmer un programme fait d'espoir et d'engagement afin de nous opposer à ceux qui souhaitent imposer leur programme de désespoir, de tyrannie et de terreur. La cérémonie commémorative d'hier après-midi au World Trade Center a à nouveau mis en évidence le fait que les atrocités du 11 septembre remettent en question tout ce qui nous est cher. Elle a confirmé à nouveau pour nous tous que les terroristes n'ont que mépris pour tout ce que l'ONU incarne. Les terroristes n'ont pas de respect pour la liberté ni la tolérance; ils n'ont pas de respect pour les droits de l'homme des innocents; ils n'ont pas de respect pour la diversité et le pluralisme; ils n'ont pas de respect pour les croyances ou les religions; et ils n'ont certainement pas de respect pour les vues et convictions des autres.

La communauté internationale répondant en fait à l'appel du devoir et de l'honneur a donc dû se

mobiliser. En continuant de le faire, nous devons agir avec courage et détermination mais aussi sagesse et prévoyance. Dans l'immédiat, nous allons chercher à traduire en justice les auteurs de ces actes ignobles car c'est ce qu'il convient de faire. Nous devons également, bien entendu, mettre en place partout dans le monde des dispositifs juridiques ainsi que des politiques et des mesures gouvernementales pour détruire les moyens d'action de ces forces. Cela signifie que nous devons aller au-delà des paroles et agir tous ensemble.

Je souscris pleinement à ce que le Secrétaire général a dit ce matin, à savoir que tous les États devaient à cet égard signer, ratifier et mettre en oeuvre sans tarder les 12 instruments juridiques internationaux existants. Je pense par ailleurs que pour confirmer le sérieux de nos intentions nous devons conclure une convention globale sur le terrorisme et faire en sorte que le terrorisme soit défini avec la précision juridique et la clarté morale auxquelles le Secrétaire général a fait allusion. Je ne crois pas que quiconque dans notre monde civilisé s'insurgerait si l'on définissait le terrorisme comme le mépris impitoyable de vies civiles innocentes et le massacre délibéré d'innocents ou si l'on suggérait qu'aucune cause sur terre, qu'elle soit politique ou autre peut justifier les méthodes que les terroristes emploient.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité du 28 septembre offre un plan d'action sur la façon d'empêcher à tout jamais les terroristes d'opérer en s'attaquant à leurs fonds et ressources, à leur organisation et à leur capacité de se grouper et de se regrouper.

Nous prenons acte avec satisfaction des travaux du Comité du Conseil de sécurité concernant la lutte antiterroriste qui a établi les fondations solides d'une application complète des dispositions de la résolution 1373 (2001) et nous félicitons les membres de ce Comité. En appliquant cette résolution, nous devons oeuvrer ensemble afin de renforcer la capacité de tous les États à appliquer cette résolution avec succès. Ceci implique l'octroi d'un soutien et d'une aide mutuels partout où c'est nécessaire.

Nous devons également affirmer avec force et puissance dans la période à venir le rôle indispensable de l'ONU pour faire face aux menaces communes et réaliser les buts et les objectifs communs. Les Nations Unies représentent la fondation du droit international,

le point de convergence des efforts internationaux, le lieu où nous venons ensemble défendre des idéaux universels et envisager de nouvelles actions communes. Aucun de nous, pas plus que La communauté internationale ne doit simplement utiliser l'ONU quand les choses vont mal et l'ignorer quand les choses vont bien : plus que jamais nous avons besoin des Nations Unies dans un monde qui devient de plus en plus intégré sur le plan économique mais dont les structures sont menacées par des fissures réellement dangereuses.

Le terrorisme international peut s'envenimer si nous relâchons nos efforts et ne nous attaquons pas avec énergie à sa capacité d'agir. Nous avons maintenant enfin appris notre leçon et cela nous a coûté très cher. Nous devons aussi nous attaquer aux conditions générales, car elles existent, qui permettent au terrorisme de survivre et même de fleurir.

Nous avons de nombreux défis à relever pour édifier un système international plus équitable. Lorsqu'on fait remarquer que les 200 personnes les plus riches du monde ont plus de biens que les deux milliards de personnes qui se trouvent au pôle opposé, on ne fait pas là une remarque philosophique. Il n'est ni sage, ni prudent ni juste de continuer à conduire les affaires mondiales de la sorte.

Alors que nous devons agir contre une menace commune effrayante, nous devons nous arder d'ignorer ces réalités auxquelles sont confrontées de nombreuses personnes : c'est à nos risques et périls que nous le ferions. Lorsque nous exerçons la justice rétributive il est important de s'attaquer avec le même sérieux à la question de la justice distributive. Il est nécessaire, bien sûr, d'affirmer que notre riposte la plus efficace face à un grand fléau doit reposer non seulement sur une détermination commune mais aussi sur nos valeurs communes et notre engagement de nous aider et de nous soutenir les uns les autres dans le cadre de l'ONU et du vaste programme que l'Organisation met en oeuvre.

L'Irlande appuie le projet de déclaration ministérielle dont le Conseil est saisi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Maurice, M. Anil Kumarsingh Gayan.

M. Gayan (Maurice) (*parle en anglais*) : J'aimerais, au nom de mon pays, adresser nos profondes condoléances aux familles de toutes les

personnes qui ont péri ce matin dans l'accident d'avion survenu à Queens.

Je voudrais également vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour la façon dont vous présidez cette séance du Conseil de sécurité sur la question particulièrement importante du terrorisme international.

Les récents attentats terroristes aux États-Unis constituent un défi lancé à toute la communauté internationale. Ils viennent nous rappeler l'urgence d'une action internationale concertée en vue d'éliminer ce fléau.

Tout le monde s'accorde à dire que le temps n'est plus à la simple compassion envers les victimes des attentats terroristes du 11 septembre et qu'il faut maintenant passer à l'action. Les mesures que les États ont l'obligation de prendre sont bien définies dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Il est urgent d'adopter des mesures, en prévision de celles que ne manqueront pas de prendre de leur côté les terroristes pour faire pièce à la résolution précitée.

Il est évident qu'au nombre des domaines à traiter en priorité, il convient, premièrement, de remonter toutes les filières de financement dont disposent les réseaux terroristes et de les en priver; deuxièmement, d'échanger les informations dont on dispose afin de démanteler les réseaux terroristes; et troisièmement, de veiller à ce qu'aucun État ne donne asile à tous ceux qui pourraient être associés à des réseaux terroristes.

Nous ne devons pas chicaner sur une définition du terrorisme, car nous savons tous que l'élimination insensée et aveugle d'innocents ne peut qu'être l'oeuvre de terroristes. Ils n'ont aucune cause à défendre et ne font aucune revendication avant de perpétrer leurs actes.

Les attentats du 11 septembre ont eu de graves retombées sur l'économie des pays pauvres, qui n'ont pas les moyens de résistance des grandes puissances. Plusieurs millions d'enfants vont mourir en Afrique et ailleurs des conséquences de ces attentats.

Le terrorisme provoque des souffrances inimaginables et perturbe les activités économiques et sociales du monde entier. Les terroristes emploient le langage de la haine et nient la dignité de la vie humaine, dont ils méprisent la valeur. La communauté internationale doit signifier clairement qu'elle ne se laissera pas intimider par les terroristes.

Nous ne devons avoir aucun doute sur la cruauté du terrorisme. La communauté internationale condamne tout individu se livrant à des activités terroristes au nom de la religion, d'une confession ou d'une idéologie. De fait, le terrorisme est l'ennemi des valeurs les plus fondamentales que défendent l'Organisation des Nations Unies, le Commonwealth et d'autres organisations régionales.

La guerre contre le terrorisme n'est pas une question de choix mais une nécessité absolue. Elle doit être remportée, et c'est à nous tous de faire tout le nécessaire pour atteindre cet objectif. On n'ose imaginer les conséquences effroyables qu'aurait l'attitude inverse. Pendant que nous nous engageons dans la guerre contre le terrorisme, les terroristes se lancent de leur côté dans une campagne de propagande destinée à donner les apparences de la moralité à leurs actes criminels. Il est crucial que nous gagnions le cœur et l'esprit de tous ceux que pourrait attirer ou toucher une campagne de propagande terroriste.

La pauvreté, la faim, la maladie, le désespoir et l'absence de perspectives d'avenir se conjuguent en un horrible cocktail que les terroristes mettent à profit pour recruter et se poser en donneurs de leçons.

Tout en prenant ces mesures immédiates dans le cadre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, nous ne pouvons nous permettre de perdre de vue la situation à long terme, en ce qui concerne en particulier les questions du commerce et du développement, qui seuls peuvent sauver les pays pauvres de la spirale du déclin et du dénuement.

Les dirigeants africains se sont réunis à Dakar où ils ont adopté une Déclaration contre le terrorisme, le 17 octobre dernier. C'est dire la force de l'engagement des États africains dans la guerre contre le terrorisme international. Nous aimerions féliciter Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, de son initiative si opportune. Nous sommes heureux de constater également que les efforts entrepris au niveau des régions ont été accélérés afin de compléter les mesures adoptées contre le terrorisme au plan international.

Mon pays a engagé les procédures de mise en oeuvre des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous venons de signer – hier – la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, que nous nous engageons à ratifier dès que possible.

Nous exhortons les États Membres à s'atteler au règlement rapide de toutes les questions en suspens pour que nous puissions disposer d'un schéma directeur complet nous permettant de lutter efficacement contre le terrorisme sous tous ses aspects.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer son appui au projet de déclaration ministérielle que nous espérons voir adopté à la fin de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Maurice des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole à M. Jan Petersen, Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M. Petersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer transmettre les profondes condoléances de mon gouvernement aux États-Unis et aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans le tragique accident d'avion survenu à New York ce matin.

Les événements du 11 septembre ont tragiquement bien montré la menace du terrorisme international. Ils ont, à la même occasion, ajouté une nouvelle dimension au rôle capital du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les attentats terroristes de ce jour-là nous visaient tous. Nos pensées et notre sympathie vont au peuple des États-Unis et aux familles et amis des victimes qui ont pris le deuil dans de nombreuses régions du monde. La communauté internationale doit être unie dans sa condamnation du terrorisme et la lutte contre ce fléau, comme nous l'avons été ici au Conseil et à l'Assemblée générale.

Nous devons maintenir et renforcer la coalition élargie contre le terrorisme, sans discrimination de race, de religion ou de nationalité. Dans cet effort, l'ONU joue un rôle déterminant.

Notre objectif immédiat est d'empêcher de nouveaux attentats terroristes et de traduire les coupables en justice. Notre action vise un groupe d'extrémistes qui exploite une religion mondiale à ses propres fins maléfiques, et qui commet ses crimes sous couvert de lutter pour des causes légitimes.

Le terrorisme international est complexe et protéiforme. Nous ne pouvons le vaincre qu'en adoptant une démarche globale et systématique. Par

ailleurs, nous devons faire de notre mieux pour apporter une aide humanitaire à ceux qui sont pris entre les deux : ceux qui souffrent depuis longtemps aux mains des terroristes et de leurs partisans. Nous devons nous attaquer aux pépinières du terrorisme, en employant tous les moyens dont nous disposons : politiques et juridiques, militaires et financiers.

L'ONU doit prendre la tête de l'élaboration d'une stratégie globale à long terme de lutte contre le terrorisme international. Le Secrétaire général pourra juger utile, à cet égard, de nommer un représentant spécial à l'appui des efforts à cette fin.

Une impulsion politique – la nôtre – est urgente dans le combat contre le terrorisme international. Nous devons expliquer à nos populations pour quelle raison la solution n'est pas facile. Nous devons expliquer en quoi un remède palliatif immédiat peut mettre en danger une guérison à long terme. Nous devons expliquer qu'à moins d'aller jusqu'au bout de nos décisions et de nos mesures, nous jouerons le jeu des terroristes.

Nous devons également continuer de montrer que nous luttons contre le terrorisme selon nos propres termes, en restant fidèles aux valeurs, aux droits et aux libertés mêmes que les terroristes méprisent tant.

Le Conseil de sécurité a fait preuve de célérité et de détermination face aux attentats terroristes. La résolution 1368 (2001) a établi clairement que ces attentats constituaient une menace à la paix et à la sécurité internationales et entraînaient le droit à la légitime défense. C'est pour appliquer ce droit que l'on poursuit actuellement les terroristes et leurs commanditaires en Afghanistan. Nous appuyons sans réserve cette action.

La résolution 1373 (2001) vise ceux qui financent le terrorisme. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures concrètes pour éliminer les sources de financement potentielles des terroristes. Nous participons activement aux travaux en cours ici au sein du Conseil de sécurité et du Comité contre le terrorisme. Nous sommes en train d'étudier comment appuyer au mieux les pays qui pourraient avoir besoin d'aide.

Le terrorisme constitue une menace mondiale à la paix et à la sécurité et doit être combattu comme tel. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit rester au

coeur de notre riposte. C'est pourquoi cette réunion est à la fois opportune et importante. C'est pourquoi la Norvège continuera de jouer un rôle actif dans tout ce que le Conseil fait contre le terrorisme international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor S. Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord m'associer aux condoléances exprimées lors de cette séance à la suite de la catastrophe aérienne survenue aujourd'hui.

Notre réunion d'aujourd'hui est extrêmement symbolique. L'organe principal de notre Organisation, chargé de la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité, démontre son rôle central de coordination, en unissant les efforts de la communauté internationale pour combattre la menace la plus grave posée à la stabilité mondiale : le terrorisme international.

Je voudrais rappeler qu'en 1999 l'initiative de la Russie qui avait subi des attaques massives de terroristes internationaux, le Conseil a commencé à examiner de façon globale le problème du terrorisme en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les événements tragiques survenus cette année aux États-Unis, ainsi que les crimes terroristes commis dans d'autres États, illustrent clairement le fait que dans notre monde interdépendant, en cette ère de mondialisation, le chagrin ressenti par un pays est partagé par toute la communauté internationale. Face aux actes infâmes des terroristes, une vérité simple s'impose de plus en plus : la solidarité et le soutien mutuel face à un mal commun contribuent à protéger un pays et ses citoyens contre ses méfaits.

Il est temps que nous mettions de côté les hésitations et stéréotypes du passé et élaborions une stratégie claire pour la prise de nouvelles mesures dans cette lutte commune contre le terrorisme international. La mise en place de la coalition internationale antiterroriste en a été la première et constitue une très importante décision dans ce sens.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système mondial global face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis? Nous savons très bien combien le terrorisme international, dans sa forme actuelle, est dangereux, et combien ses réseaux sont étendus dans le

monde entier. C'est un ennemi sournois et parfois insaisissable. Il n'a pas de nationalité, ni de lien clair avec un territoire quelconque. Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus lié au trafic de stupéfiants et au crime organisé, et il manipule d'énormes fonds financiers.

L'adoption récente par le Conseil de sécurité de résolutions d'une portée sans précédent – je veux parler surtout de la résolution 1373 (2001) – établit une base politique et juridique solide pour la neutralisation de la menace terroriste. Je parle ici de mesures concrètes et effectives. Nous pensons que le Comité du Conseil de sécurité concernant la lutte antiterroriste facilitera la mise en oeuvre appropriée de ces résolutions que tous les États se doivent d'appliquer. La Russie continue de s'impliquer de façon très active dans la lutte antiterroriste.

Nous avons dit à plusieurs reprises qu'il ne peut y avoir de double critère. Il ne peut y avoir de bons ou de mauvais terroristes, quelque soient leurs slogans. La lutte contre eux, partout dans le monde, doit être menée de façon ferme et décisive. Mais ce serait une erreur impardonnable d'assimiler le terrorisme à une religion, une nationalité ou une culture. Nous devons instaurer un dialogue et une compréhension mutuelle entre les différentes civilisations sur la base des valeurs communes de protection de la vie et de la dignité des êtres humains.

Une tâche non moins urgente concerne la mise en place d'un système juridique international de lutte contre le terrorisme. Pour ce faire, nous devons obtenir l'adhésion rapide de tous les pays aux conventions antiterroristes internationales existantes. Il est également très important de mettre définitivement au point les travaux des Nations Unies sur le projet de convention globale de lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, qui est chargé de la responsabilité fondamentale du maintien de la stabilité mondiale, devrait demander à l'Assemblée générale d'adopter, à la présente session, le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, premier traité dans l'histoire de l'Organisation visant à combattre le terrorisme utilisant des armes de destruction massive.

Une approche globale de l'élimination du terrorisme international suppose que nous devrions mettre en action l'ensemble des mesures financières,

politiques et humanitaires. Les moyens militaires seuls ne suffisent pas pour résoudre le problème. La pauvreté, l'analphabétisme, le chômage et l'accès inégal aux avantages des progrès scientifiques et technologiques obligent les démunis à rejoindre les rangs des extrémistes. L'ONU et les grandes organisations et institutions financières et économiques mondiales doivent redoubler d'efforts pour assurer des conditions plus équilibrées et moins discriminatoires, cela au service d'un développement socioéconomique global.

Il arrive que quelques heures ou quelques minutes suffisent pour empêcher un acte terroriste. Pour éliminer le phénomène du terrorisme de l'avenir de l'humanité, tous les membres de la communauté internationale devront agir activement au plan multilatéral. Et aucun moyen ne doit être épargné à cette fin. Après tout, ce qui est en jeu, ce sont la vie, la liberté et la sécurité de nos citoyens. La Russie est avec ceux qui s'impliquent dans cette action et qui accompliront cette tâche jusqu'à son terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. S. Jayakumar.

M. Jayakumar (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer à vous et à tous nos collègues du Conseil pour transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis ainsi qu'aux familles affligées des victimes de la catastrophe aérienne survenue aujourd'hui. Nous n'en connaissons pas encore les causes, mais la consternation immédiate et le choc énorme ressentis par les citoyens, résidents et diplomates de cette ville montrent clairement combien notre vie continue d'être marquée par les événements du 11 septembre.

Je félicite la Jamaïque d'avoir pris cette initiative à la fois opportune et importante de convoquer cette réunion ministérielle sur la lutte antiterroriste. Je remercie également l'Ukraine d'avoir suggéré la tenue de cette séance.

Deux mois se sont écoulés depuis les événements du 11 septembre 2001 qui nous ont tous transformés. Désormais, la lutte contre la menace du terrorisme représente à l'évidence, et de manière très légitime, une priorité mondiale. Les responsables de ces crimes ignobles doivent être punis. Ils doivent être traduits en justice pour dissuader d'autres personnes d'envisager

de commettre des crimes aussi horribles. Singapour se tient aux côtés de la communauté internationale dans cette campagne contre le terrorisme. Il ne s'agit pas d'une lutte contre une religion. Il ne s'agit pas d'une lutte contre le peuple afghan. Il s'agit d'une lutte contre les forces de la violence, de l'intolérance et du fanatisme. Il s'agit d'une lutte en faveur de la civilisation et c'est une lutte qu'il nous faut gagner.

Nous devons nous préparer à un effort prolongé. Les menaces se présenteront sous des formes différentes. Certaines seront plus virulentes que d'autres. Certaines augmenteront alors que d'autres s'estomperont. Et, à l'instar d'une maladie, même si l'on élimine une source de terrorisme, d'autres surgiront ou se métamorphoseront. Seule une stratégie déterminée, conjointe, globale, soutenue et de portée mondiale permettra à la communauté internationale d'enrayer ces forces malfaisantes. Depuis le 11 septembre, de nombreuses instances régionales et internationales ont eu des discussions et ont fait des déclarations sur le terrorisme. Deux fils conducteurs communs sont apparus : d'abord, une condamnation très claire du terrorisme et une détermination à faire front conjointement contre lui.

Le défi qui se pose à nous maintenant est de traduire ces déclarations de colère et ces affirmations déterminées en une action internationale coordonnée et cohérente. L'Organisation des Nations Unies jouera un rôle central dans cet effort. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté avec une rapidité sans précédent trois résolutions historiques contre le terrorisme. Ces résolutions, en particulier la résolution 1373 (2001), ont établi des fondements juridiques en faveur de mesures internationales contre le terrorisme. La conclusion rapide des négociations sur la convention globale contre le terrorisme aidera également à renforcer davantage le cadre juridique international. Nous nous félicitons à l'avance de l'adoption qui se fera aujourd'hui d'une déclaration du Conseil de sécurité sur la lutte mondiale contre le terrorisme.

Mais, bien que nous ayons déjà beaucoup progressé, il nous reste encore un long chemin à parcourir. Il nous faut de toute urgence mettre en place une coopération accrue entre les services chargés de l'application des lois, les douanes et les services d'intelligence de tous les pays. Ces organismes professionnels sont à l'avant-garde de la campagne internationale contre le terrorisme. Après le

11 septembre, de nombreux gouvernements ont renforcé leurs pratiques nationales dans ces domaines de l'application des lois. Certains ont adopté de nouvelles lois. Ce sont là des faits positifs. Mais cela rend la coordination internationale d'autant plus importante. Nous ne vaincrons le terrorisme que si nous établissons une coordination plus intense et étroite entre nos services de police.

Différentes instances ont demandé la convocation d'une conférence internationale pour débattre des prochaines mesures à prendre dans la lutte contre le terrorisme. Pour contribuer efficacement aux efforts mondiaux contre le terrorisme, la conférence devrait se concentrer sur des mesures concrètes, réalisables et pratiques de coopération. Je suggère que, en tant que composante essentielle du processus préparatoire d'une conférence éventuelle, nos professionnels chargés d'appliquer la loi se réunissent tout d'abord dans le but d'évaluer la capacité actuelle des mécanismes et pratiques internationaux existants pour lutter contre le terrorisme. Leur objectif devrait consister à identifier les lacunes juridiques et autres, harmoniser les pratiques et renforcer les mécanismes antiterroristes internationaux actuels et, le cas échéant, suggérer la création de nouveaux mécanismes internationaux consacrés à la lutte contre le terrorisme.

Les dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui se sont réunis le mois dernier à Shanghai, ont adopté cette démarche orientée vers des résultats concrets. Leurs subtils débats théoriques ont favorisé des mesures antiterroristes concrètes et pratiques, entre autres, pour renforcer la sécurité dans les aéroports et les ports, renforcer la réglementation financière et développer un réseau de communications douanières intégrées en Asie et dans le Pacifique. Lors du sommet annuel tenu à Brunei ce mois-ci, les dirigeants de l'ANASE se sont également mis d'accord sur une stratégie régionale pratique contre le terrorisme, laquelle serait axée sur le renforcement de la coopération entre nos services d'application des lois. Une réunion extraordinaire des ministres de l'intérieur de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE) sera convoquée au début de l'année prochaine pour renforcer encore plus notre coopération en matière d'application des lois et de lutte contre le terrorisme.

Ces efforts régionaux, parmi d'autres, pourraient être la pierre angulaire de la coordination de l'action internationale contre le terrorisme. Il n'y a pas d'autre

choix, comme le Secrétaire général de l'Organisation l'a dit. Soit nous coopérons dans cette lutte et nous gagnons, soit nous ne gagnons pas du tout.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Singapour de ses aimables paroles à l'égard de mon pays. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, M. Habib Ben Yahia.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait vous adresser ses remerciements et sa gratitude pour l'initiative que vous avez prise, à la demande de la délégation de l'Ukraine, d'inscrire le point relatif à la lutte contre le terrorisme international à l'ordre du jour du Conseil pour ce mois et ce, en raison de l'importance extrême que revêt cette question.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer à la délégation américaine et à mon ami, M. Colin Powell, la compassion de la Tunisie et son soutien aux Gouvernement et peuple américains amis à la suite des incidents du 11 septembre dernier. Je tiens également à exprimer ma compassion et mes condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie du fait de l'accident d'aujourd'hui à New York.

Le phénomène du terrorisme ne constitue pas un événement conjoncturel ou nouveau. La Tunisie a attiré l'attention sur les dangers du terrorisme dès le début des années 90 et mis l'accent dans de nombreuses instances sur la nécessité d'instituer un cadre international qui permettrait de lutter contre ce phénomène.

Sur le plan intérieur, la Tunisie a pour sa part trouvé des solutions efficaces en adoptant une stratégie économique, sociale, culturelle et éducative globale qui lui a permis d'éloigner définitivement les dangers du terrorisme et de la violence tout en renforçant les fondements de l'État de droit et les institutions gouvernementales.

Nous estimons, sur le plan international, que le temps est venu pour que la communauté internationale unisse ses efforts pour éradiquer le phénomène du terrorisme et ses bases structurelles et financières et pour diffuser des informations. À cet égard, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité constitue, à notre avis, une base solide qui permet à la communauté internationale de passer du stade des discours à celui de l'action effective en vue de contenir

les dangers de ce phénomène. Cette résolution constitue également un cadre international propice pour définir une stratégie internationale, intégrée, préventive et répressive contre le terrorisme.

Deuxièmement, il faut coordonner et coopérer en vue de définir un plan d'action rigoureux qui s'attaquerait au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations religieuse, raciale ou politique. La Tunisie est, à cet égard, fermement déterminée à maintenir sa contribution et sa coopération avec la communauté internationale sur tous les plans afin de mettre en place des mécanismes d'exécution et un code de conduite global et consensuel pour la lutte contre le terrorisme. C'est ainsi que l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique ont adopté une proposition à laquelle la Tunisie a activement contribué et qui a conduit à l'adoption d'un certain nombre d'importantes décisions. À ce propos, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un document qui a été distribué aujourd'hui et qui comprend une déclaration du mécanisme africain de gestion des crises qui contient la position de l'OUA sur le terrorisme.

Troisièmement, il faut que tous les États s'engagent réellement et explicitement à n'accorder aucune assistance directe ou indirecte, y compris l'octroi de l'asile politique, à des éléments dont la participation passive ou active à des actes terroristes a été établie. Les États devraient également veiller, dans un cadre de coopération, à ne pas permettre aux réseaux terroristes de se dissimuler derrière des organisations de la société civile pour agir en toute liberté, et à les priver de tout moyen d'action. Il est, par ailleurs, impératif d'être attentifs et vigilants quant à l'usage par ces réseaux des technologies d'information modernes pour propager la culture de l'extrémisme, de la violence et la provocation.

Le débat qui s'est tenu à l'Assemblée générale suite aux événements du 11 septembre 2001 a permis de dégager une position internationale unie pour condamner le phénomène du terrorisme. Dans ce cadre, nous notons avec satisfaction les conclusions de ce débat notamment celles qui soulignent la nécessité de prendre les mesures suivantes : premièrement, éviter tout amalgame entre l'Islam et certains actes de groupes terroristes extrémistes qui n'ont aucune relation avec l'Islam, religion de modération et de tolérance; deuxièmement, réaffirmer le droit des

peuples à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies et dans le cadre de la légalité internationale; troisièmement, œuvrer à la consolidation de la coopération et de la solidarité internationales en vue d'éliminer les facteurs de frustration et de privation dans le monde et de résoudre les problèmes internationaux en suspens, notamment la question palestinienne, afin que ces problèmes ne soient pas exploités par les groupes terroristes dans le but d'ébranler la stabilité internationale; quatrièmement, combattre les phénomènes de la pauvreté et du sous-développement. En effet, l'avenir de la sécurité, de la stabilité et du développement dans le monde est tributaire de la consécration des principes d'égalité, de justice et de solidarité entre les peuples. C'est dans cet esprit que la Tunisie a proposé dans ce cadre, la création d'un fonds de solidarité internationale dont l'objectif serait d'intervenir rapidement dans les régions pauvres du monde.

Conformément à notre position qui a consisté à appuyer la résolution 1373 (2001) et ses exigences, nous soutenons également la résolution que le Conseil s'apprête à adopter aujourd'hui. Enfin, je voudrais conclure mon intervention par l'appel que le Président de la République de Tunisie, Zine El Abidine Ben Ali, a lancé mercredi dernier, à l'occasion du quatorzième anniversaire du changement de Gouvernement du 7 novembre 1987, à tous les dirigeants du monde, aux forces du bien et aux hommes de sagesse et d'opinion pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'empêcher que les relations entre les peuples, notamment en cette période sensible, ne glissent vers la résurgence du spectre de l'affrontement entre les religions, qui sont, par essence et de par la noblesse de leurs objectifs, des sources de tolérance, de dialogue et de solidarité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Anatolij Zlenko.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous tenons à offrir nos sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans l'accident d'avion d'aujourd'hui. Il serait peut-être bon que nous tournions notre regard vers la fin du XIXe siècle, lorsqu'il y a eu une série d'attentats terroristes meurtriers. En 1894, le Président de la France, Sadi Carnot, a été assassiné. En 1897, l'impératrice Élisabeth de l'Autriche a été poignardée et le Premier

Ministre de l'Espagnol, Antonio Canovas, a été tué. En 1900, le roi de l'Italie Humbert Ier a été tué, et en 1901, le Président des États-Unis, William McKinley, a été assassiné. À ce moment-là, le terrorisme est devenu la principale préoccupation des politiciens, des policiers, des journalistes et des écrivains – de Dostoïevski à Henry James. Si, à ce moment-là, les dirigeants du monde avaient décidé de se réunir, la plupart d'entre eux auraient insisté pour que le terrorisme occupe une place prépondérante dans leur ordre du jour. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait.

Nous connaissons fort bien l'histoire du XXe siècle. Si ces dirigeants s'étaient réunis et avaient discuté des menaces qui étaient communes à tous les pays de l'époque, ils auraient peut-être pu prévenir les pires événements du siècle le plus sanglant de l'histoire de la civilisation.

Il est tout à fait naturel que le Conseil de sécurité se réunisse en ce moment crucial pour parler d'une question qui est devenue une source importante de préoccupation pour toute l'humanité. C'est précisément le Conseil de sécurité qui, du fait de ses pouvoirs, est tenu de mettre au point une réaction unifiée face à ces menaces, et de contribuer de façon déterminante à l'adoption d'une politique globale de l'ONU contre le fléau du terrorisme.

Les attentats terroristes du 11 septembre ont marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité. Ils ont choqué la conscience de l'humanité et laissé une profonde cicatrice dans la vie de millions de personnes. Maintenant, la communauté internationale ne peut se permettre d'être mal préparée et mal équipée pour faire face à de nouvelles menaces, car le prochain geste des terroristes pourrait provoquer une catastrophe à l'échelle mondiale. Ce moment représente également une occasion unique pour la civilisation de faire preuve de maturité et d'unité.

L'Ukraine a clairement défini son rôle dans les efforts mondiaux actuels visant à lutter contre le terrorisme international. La position de mon pays a été réaffirmée par le Président de l'Ukraine à une conférence internationale récente, qui a eu lieu à Varsovie, en Pologne, et qui a rassemblé les dirigeants de 17 États d'Europe orientale et centrale. Nous souscrivons au plan d'action qui a été adopté à cette conférence et nous considérons qu'il s'agit d'une contribution substantielle et déterminante à la lutte mondiale visant à éliminer ce fléau. L'Ukraine a

l'intention de continuer de fournir toute l'assistance possible à la coalition multinationale antiterroriste, en utilisant, notamment, les ressources du Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM), et de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

Ce Conseil a déjà franchi le premier pas pour constituer le cadre nécessaire à une réaction mondiale face au terrorisme international, en adoptant la résolution 1373 (2001). Nous soulignons qu'il est nécessaire que les États mettent pleinement et uniformément en oeuvre cette résolution. Je ne doute absolument pas que le Conseil de sécurité et son Comité contre le terrorisme continueront de se concentrer sur cette mission dans les mois à venir.

Toutefois, ce n'est là qu'une partie des tâches complexes que cette organisation doit accomplir dans le cadre de cette entreprise aux multiples facettes. Parmi les autres tâches qui lui reviennent, il convient de mentionner la lutte contre les fléaux mondiaux que sont le trafic d'armes, la production et le trafic de drogues, et le blanchiment d'argent. Nous devons également éliminer la haine ainsi que l'intolérance ethnique et religieuse qui continuent d'être la source de nombreux conflits. Nous devons également résoudre les problèmes liés à la non-prolifération des armes de destruction massive, de leurs moyens de transport et des techniques connexes. Tout cela prend une nouvelle importance à la suite des récents événements.

Le chemin que nous avons à parcourir sera long et cahoteux, mais pourtant, l'énormité de la tâche ne devrait pas nous décourager de faire ce que nous devons faire. Nous pensons que cette réunion constituera une étape importante et permettra de consolider la détermination de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Jack Straw, MP.

M. Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues, j'aimerais exprimer ma profonde affliction face à la nouvelle de l'accident d'avion survenu tôt ce matin dans la ville de New York, et transmettre les sincères condoléances du Gouvernement du Royaume-Uni aux familles des victimes, à la population de New York et, par votre

intermédiaire, Monsieur Powell, au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Toute perte de ce type en vies humaines, survenant à n'importe quel moment et dans n'importe quel pays, serait terrible en soi, mais je crois que nous comprenons tous que la nouvelle de cette catastrophe, quelles qu'en soient les causes, ne pourront être à ce moment que doublement traumatisantes pour les habitants de la ville de New York et pour toute la population des États-Unis.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion opportune et de la présider.

Hier 11 novembre, à 11 heures, la population du Royaume-Uni a suspendu toutes ses activités pendant deux minutes pour se rappeler les hommes et les femmes tués alors qu'ils accomplissaient leur devoir militaire, luttant pour défendre les valeurs que nous chérissons tous : la dignité humaine, les droits de l'homme et la liberté. La population du Royaume-Uni fait cela tous les ans. Au cours des 50 dernières années, il n'y en a eu qu'une au cours de laquelle aucun citoyen britannique n'est mort pour la défense de cette cause.

L'Organisation des Nations Unies a une liste, trop longue hélas, de citoyens du monde entier qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix et les principes de l'ONU.

Comme nous le savons tous, le 11 novembre a eu un sens nouveau cette année – il y a exactement deux mois, des milliers d'innocents perdaient la vie à la suite d'attaques terroristes odieuses perpétrées contre New York et Washington. Nous ne devons jamais oublier qu'un tiers des nations du monde ont perdu des ressortissants au cours de ce seul acte terroriste.

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau dans le monde, et hélas, très loin de l'être au Royaume-Uni où nous avons, au cours des 30 dernières années perdu plus de 3 000 personnes, victimes d'actes de terrorisme. Mais en septembre, le monde a été le témoin d'actes de terrorisme sans précédent, d'une ampleur effroyable. Le Gouvernement britannique a un simple message à transmettre aux terroristes et à leurs partisans : le terrorisme, c'est-à-dire le fait de viser délibérément des innocents à des fins politiques, est un acte criminel, et aucune cause, qu'elle soit politique, religieuse ou idéologique, ne saurait justifier le recours à cette violence aveugle.

Je me félicite de ce que la communauté internationale ait pris de fermes résolutions. La déclaration que le Conseil de sécurité adoptera aujourd'hui condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a constitué un événement historique, car elle est la première résolution imposant à tous les États de répondre à la menace mondiale du terrorisme. Sa mise en oeuvre doit être une priorité pour tous les Membres de l'ONU, en collaboration avec le Comité contre le terrorisme du Conseil et avec l'aide dudit Comité.

Je suis heureux de rappeler qu'en 2000, lorsque j'avais le privilège d'être Ministre de l'intérieur du Royaume-Uni, nous avons pu renforcer considérablement nos lois contre le terrorisme ; et nous prenons aujourd'hui de nouvelles mesures pour satisfaire pleinement aux exigences de la résolution 1373 (2001). Le Parlement britannique est saisi cette semaine même de certaines de ces nouvelles mesures. L'objectif général de ces modifications est de renforcer les libertés civiles vraiment importantes, telles que le droit à la vie et le droit de vivre à l'abri de la crainte d'une bombe ou d'une balle terroriste. Nous sommes également en train de réduire les possibilités dont disposent les individus suspectés d'être des terroristes d'abuser des libertés du Royaume-Uni ou de les exploiter, libertés que les terroristes eux-mêmes cherchent à détruire.

Le Royaume-Uni a ratifié les 12 conventions existantes des Nations Unies, et nous demandons instamment aux autres États de ne plus tarder à le faire. Nous continuerons d'œuvrer à l'achèvement de la convention générale contre le terrorisme.

Le Royaume-Uni estime que nous devons affronter activement le terrorisme, le financement du terrorisme, les trafics de drogue des terroristes et les États qui offrent un refuge aux terroristes. Le message à transmettre est que nous sommes tous unis dans notre détermination et dans les activités que nous menons pour vaincre le terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons des nouvelles en provenance du nord de l'Afghanistan qui font état d'avances militaires. Mais il ne peut s'agir là que du premier pas, certes essentiel, vers la libération totale de l'Afghanistan et l'établissement d'un gouvernement à large assise, représentatif et pluriethnique, et vers la réalisation de notre objectif visant à instaurer un monde débarrassé du double fléau du terrorisme et de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S.E. M. Colin Powell.

M. Powell (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que le Secrétaire général et tous mes collègues, pour les expressions de solidarité et les condoléances qu'ils nous ont transmises à l'occasion des événements tragiques de ce matin. Les rapports dont je dispose laissent entendre pour le moment qu'il s'agit d'un accident. Espérons que c'est effectivement le cas, même s'il n'en reste pas moins que c'est un événement tragique pour ceux qui ont perdu des êtres aimés. La majorité des passagers étaient des Dominicains qui rentraient en République dominicaine. Nous adressons donc toutes nos condoléances à nos amis dominicains ici à l'ONU.

Je voudrais aussi remercier la Jamaïque et l'Ukraine d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion. C'est la première fois que je m'adresse au Conseil de sécurité dans cette salle en ma qualité de Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et vous comprenez, j'en suis sûr, que c'est pour moi un plaisir et un honneur particulier, Monsieur le Président, que de voir la Jamaïque présider.

Monsieur le Président, mes amis les ministres, compagnons et alliés dans la coalition contre le terrorisme, il faut agir, et agir tout de suite. Il y a eu hier deux mois que des ressortissants de nombre de nations représentées dans cette salle ont été les victimes d'attaques barbares commises par des terroristes ici, à New York. Toutes vos délégations ont vu et senti les effets de cette violence, les décombres encore fumants à quelque trois kilomètres de cette salle. Hier, le Président Bush, accompagné par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et par le Président de l'Assemblée générale, M. Han, Ministre des affaires étrangères, a commémoré sur le site la perte de plus de 500 de vos concitoyens et de milliers d'autres innocents qui ont perdu la vie ce jour-là.

Ceux qui cherchent à définir le terrorisme n'ont pas à regarder plus loin. Personne ne peut défendre ces actes impitoyables contre des personnes innocentes. Il ne s'agit pas d'un conflit entre civilisations ou entre

religions. Ces actes sont une attaque contre la civilisation et la religion elles-mêmes. Voilà ce que signifie le terrorisme.

À présent, je voudrais faire part au Conseil de ce que les États-Unis font à ce sujet, et ce que nous espérons que les autres États feront. Les États-Unis mènent cette lutte contre le terrorisme directement à l'endroit où se trouvent les terroristes et ceux qui les soutiennent. Nous avons déclaré la guerre à toutes les organisations terroristes qui ont rayonné d'action mondial. Comme l'a clairement dit le Président Bush devant l'Assemblée générale, c'est parce que ces organisations sont mondiales que nous avons besoin du soutien de tous nos partenaires au sein de la communauté internationale. Plus précisément, nous avons besoin de l'aide des forces de police, des services de renseignement et des systèmes bancaires partout dans le monde pour isoler et éliminer nos ennemis communs, où qu'ils se cachent.

Les États-Unis sont reconnaissants que tant de nations et d'organisations internationales aient répondu à l'appel si rapidement et si résolument. Le peuple américain a été encouragé par cette solidarité mondiale après les attaques. Les mesures prises rapidement par cet organe et par l'Assemblée générale, le 12 septembre, ont clairement montré que les auteurs d'actes de terrorisme, et ceux qui les soutiennent, auront des comptes à rendre. Le Conseil de sécurité a pris une mesure essentielle en adoptant la résolution 1373 (2001) un peu plus de deux semaines après les attaques. La résolution 1373 (2001) confère un mandat de changer radicalement la façon dont la communauté internationale réagit au terrorisme. Il nous faut coopérer pour nous attaquer à la capacité terroriste et de transférer des fonds, de trouver asile, d'acquérir des armes et de traverser les frontières d'un pays à l'autre.

Pour de nombreux États, la mise en oeuvre de ces impliquera des défis complexes et ardues lancés à leurs systèmes financiers et juridiques. Des changements dans les façons de faire établies, des changements en vue de tarir le financement et l'armement qui permettent à ces groupes terroristes de se maintenir, des changements dans la façon de coopérer pour retrouver et traduire ces terroristes en justice, et pour protéger les frontières. Le Conseil de sécurité a déjà pris un très bon départ en créant un Comité, sous une présidence compétente, pour que l'appel à l'action concertée devienne une réalité. Les États commencent à travailler ensemble à supprimer les ressources

financières, qui représentent l'oxygène des groupes terroristes. Nous avons déjà vu les membres du Conseil soutenir le gel immédiat des avoirs de quelque 120 personnes et organisations, que les États-Unis ont signalées au Comité des sanctions concernant l'Afghanistan. Le Conseil est bien placé pour coordonner une assistance spéciale destinée à aider les pays à gérer la circulation rapide des flux financiers et les lacunes dans la réglementation. Pour qu'elle soit efficace, la résolution 1373 (2001) exige une détermination nouvelle. Comme l'a dit le Président Bush, ses dispositions sont urgentes et contraignantes. Les États doivent à présent travailler ensemble, à la fois au niveau bilatéral et multilatéral.

Mais la guerre contre le terrorisme commence à l'intérieur des États souverains respectifs de nos frontières. Il faudra pour cette lutte davantage d'appui aux programmes démocratiques, aux réformes juridiques, à la résolution des conflits, au soulagement de la pauvreté, aux réformes économiques et aux programmes d'éducation et de santé. Ce sont tous ces points qui retireront aux terroristes leur raison d'exister et leur capacité de trouver asile.

Les États-Unis se tiennent prêts à fournir une assistance technique, allant de la sécurité aérienne à des mesures de strict contrôle financier et d'imposition du respect de la justice. Nous nous félicitons des initiatives prises par les autres États dans ces domaines, et nous sommes prêts à échanger à tout moment des informations concernant le terrorisme et à coopérer par d'autres voies pour lutter contre l'ennemi commun, contre la menace commune qui pèse sur nous tous.

Il y a plus, nous devons revoir l'intégrité des systèmes internationaux de transmission, tels que le système postal. Nous devons prendre en compte la valeur essentielle d'Internet, au moment où le téléphone et le courrier sont mis en échec. Il y a quelques semaines, de tels sujets n'auraient suscité que peu d'attention. Aujourd'hui, nous comprenons que l'inaction peut avoir de graves conséquences. Dans chacun de ces domaines, l'ONU et tous les pays peuvent jouer un rôle important. Nous sommes reconnaissants de leur aide à de nombreux États qui se sont associés à la lutte. Nous pensons qu'un nouvel objectif commun a émergé de cette grande tragédie.

Il n'y a pas aujourd'hui dans le monde de plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales. Et, au sein de cet organe, nous avons créé, et nous

continuons à créer les instruments qui permettront de construire une défense plus solide. Il est temps de mettre ces instruments à l'oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique pour les aimables paroles prononcées à l'égard de la Jamaïque.

J'appelle le Ministre des affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur, M. Modibo Sidibe.

M. Sidibe (Mali) : Je voudrais, à la suite de mes collègues, exprimer les condoléances et la sympathie du Gouvernement malien, aux familles des victimes du tragique accident d'avion de ce matin.

Le Mali se félicite que cette importante question – les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes – soit examinée aujourd'hui en séance officielle du Conseil, sous votre autorité, Monsieur le Ministre. Ma délégation sait gré à la délégation jamaïcaine, particulièrement à l'Ambassadeur Patricia Durrant, d'avoir pris l'initiative d'une telle réunion, qui nous donne une occasion utile d'approfondir une réflexion ouverte sur la question des menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes.

Je voudrais aussi saluer la présence du Secrétaire général de l'ONU parmi nous, et son importante déclaration, qui éclaire la ferme volonté des Nations Unies de mener la lutte contre le terrorisme. Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement malien condamne fermement les actes ignobles qui ont endeuillé les États-Unis et renouveler, en cette occasion au peuple et au Gouvernement des États-Unis l'expression de la solidarité du peuple et du Gouvernement malien. Je voudrais aussi réaffirmer notre ferme engagement de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations.

Les événements du 11 septembre 2001, au-delà de leur caractère tragique, nous rappellent à suffisance la vulnérabilité de notre système international actuel. En effet, face au fléau de terrorisme, aucun État ne semble être à l'abri. C'est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire que tous, dans un effort constructif, consensuel, coopèrent de manière résolue pour y faire face.

Le Mali renouvelle sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, qu'il soit le fait d'individus, de groupes d'individus ou d'États, et

considère que les actes terroristes dirigés contre des personnes innocentes sont criminels, en ce sens qu'ils portent atteinte aux droits de l'homme, à la souveraineté et à l'intégrité des États, et sont contraires aux objectifs et aux principes de l'ONU.

Mon gouvernement est d'avis qu'il est nécessaire de parvenir, le plus tôt possible, à une définition précise du terrorisme international sous toutes ses formes et toutes ses manifestations. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès substantiels réalisés au sein de l'Assemblée générale, où l'élaboration d'une Convention générale sur le terrorisme devrait combler les lacunes du dispositif conventionnel international existant.

La lutte contre le terrorisme international nécessite aussi que l'on s'attaque à tout ce qui lui sert de terreau, à savoir la misère, la pauvreté, les conflits régionaux. Cette lutte est aussi un combat de longue haleine, qui implique une coopération internationale accrue, dans le cadre d'une stratégie globale concertée. Cette stratégie, placée sous les auspices de l'ONU, implique autant la signature, la ratification, et l'adhésion aux instruments existants, mais aussi l'assistance aux pays en développement, en vue du renforcement des capacités dans les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme international.

À cet égard, le Mali réitère son plein appui à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. En effet, cette résolution représente une étape importante dans la prise de conscience de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité a ainsi mis au premier plan l'urgence de la coopération des États pour combattre le terrorisme et faire échec aux réseaux des mouvements terroristes de par le monde, en les privant de tout asile, de tout soutien financier et logistique. Mon pays a déjà pris, et est en train de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces importantes dispositions et mesures.

Au plan africain, mon pays se félicite de la tenue à Dakar, le 17 octobre 2001, de la Rencontre africaine contre le terrorisme qui a abouti à la déclaration de Dakar, et qui recommande, entre autres, la signature rapide et l'entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur le terrorisme. Je voudrais à cet égard rappeler que mon pays vient de ratifier cette Convention, de même que toutes les mêmes conventions, mais aussi indiquer que

l'organe central de gestion des conflits de l'OUA s'est réuni hier, ici même, au niveau ministériel, et a émis un certain nombre de recommandations, qui sont de nature à affermir la volonté et la capacité de lutte de l'Afrique contre le terrorisme.

Ce faisant, les dirigeants africains ont clairement exprimé leur conviction et leur détermination quant à la nécessité de faire de l'Afrique un continent exempt de tout acte de terrorisme et de tout soutien au terrorisme quel qu'il soit. Dans cet ordre d'idée, mon pays réaffirme son plein appui à l'impérieuse nécessité de convoquer à brève échéance, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale sur le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais souligner que mon pays, convaincu de la pertinence de notre réunion d'aujourd'hui, votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis en ce sens qu'il apporte une contribution politique supplémentaire aux précédentes initiatives du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur des paroles aimables qu'il a adressées à l'Ambassadeur Durrant.

Je donne la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, S. E. M. Reaz Rahman.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je commence par transmettre les chaleureuses salutations du Gouvernement nouvellement élu du Premier Ministre Begum Khaleda Zia et du peuple du Bangladesh à vous, Monsieur le Président, à votre gouvernement et au peuple ami de la Jamaïque. Nous sommes en effet heureux de vous voir présider nos travaux et nous savons que nous tirerons parti de votre sagesse et de votre supervision.

Je saisis cette occasion pour joindre notre voix à celles de ceux qui ont manifesté leur angoisse et leur bouleversement face à l'accident de l'avion d'American Airlines à New York. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles endeuillées.

Les attaques odieuses du 11 septembre nous ont tous anéantis. L'énormité de la tragédie humaine a été tout simplement écrasante. Ces attaques ont laissé des traces profondes dans nos consciences. Des personnes de plus de 80 pays, y compris de nombreuses personnes de mon pays, le Bangladesh, ont péri dans ce carnage. C'était en réalité une attaque contre nous tous. Nous condamnons sans équivoque ces actes de violence et

nous exprimons notre totale solidarité avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis. Nous sommes unis à la communauté internationale et nous faisons partie de la coalition internationale pour prendre des mesures contre les auteurs de ces crimes.

Cette réunion au niveau ministériel est le reflet de la détermination commune du Conseil à faire face au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et à le combattre partout et quels qu'en soient les auteurs. Le terrorisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour la stabilité économique mondiale. Dans le contexte de cet événement inquiétant, une responsabilité supplémentaire d'une dimension essentielle incombe au Conseil. La communauté internationale a reconnu sans ambiguïté le rôle que ce Conseil, et en vérité l'ensemble de l'ONU, doivent jouer en ces moments cruciaux. Ce qui est plus important maintenant, c'est de comprendre l'effet de ces attaques sur l'évolution des relations internationales à long terme, tant politiquement qu'économiquement.

De toute évidence, la situation mondiale a subi une transformation radicale à la suite du 11 septembre. Dans ce contexte, il est devenu d'autant plus nécessaire que le Conseil joue son rôle d'une manière équilibrée, créative et proactive, conformément aux obligations qui lui impose la Charte. Si le Conseil doit autoriser des mesures contre les auteurs, il doit définir les paramètres de ces mesures d'une façon telle que des personnes innocentes n'aient pas à payer pour les crimes des autres. En même temps, le Conseil doit mettre en place un ensemble de mesures préventives afin que le terrorisme ne trouve aucun climat pour croître et s'épanouir.

Ce sont des tâches effrayantes pour le Conseil. Néanmoins, puisqu'il s'agit d'un problème mondial, nous devons mettre au point une démarche mondiale, multidimensionnelle, inclusive et globale à long terme, qui tienne aussi compte des implications plus vastes du problème. Il est également essentiel que nous permettions aux États Membres de contribuer aux efforts internationaux pour combattre le terrorisme en fonction de leurs capacités.

La position du Bangladesh sur le terrorisme est claire et cohérente. Nous avons toujours cherché à honorer nos responsabilités internationales à cet égard. En plus de manifester notre engagement politique, nous avons commencé à prendre des mesures à notre niveau

national pour nous acquitter de nos obligations, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité du 28 septembre 2001. À cet égard, nous sommes heureux de noter que l'on a pris acte de la nécessité de fournir un appui, une aide et des compétences pour appliquer les résolutions pertinentes, comme l'a souligné le Comité de lutte contre le terrorisme.

Il pourrait être utile de signaler ici que le Bangladesh examine les conventions de lutte contre le terrorisme de l'ONU en vue de devenir partie à plusieurs d'entre elles très bientôt. Nous contribuerons activement à l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme. Dans notre propre région, nous disposons déjà de la Convention régionale de l'Association sud-asiatique de coopération technique (ASACR) sur la répression du terrorisme, adoptée en 1987. Cet instrument fournit un cadre pour une plus grande coordination et une meilleure coopération entre les membres de l'ASACR pour appliquer la résolution 1373 (2001). Nous espérons que notre effort pour revigorer le processus de l'ASACR accélérera ce processus.

Dans notre lutte commune contre le terrorisme international, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité demeure uni et efficace. Afin d'atteindre cet objectif, peut-être pourrions-nous envisager de créer un mécanisme pour coordonner les travaux du Conseil avec ceux de l'Assemblée générale dans ce domaine important. Un degré élevé de solidarité internationale est déjà apparu pour combattre le terrorisme. Nous devons essayer de conserver et de renforcer cet esprit de coopération.

Le Bangladesh appuie les mesures visant à traduire en justice les auteurs. En même temps, nous estimons qu'il est tout aussi important de faire en sorte que, dans la poursuite de cet objectif, les intérêts et le bien-être des populations civiles innocentes soient protégés, conformément à la pratique existante qui consiste à protéger les intérêts des civils dans des situations de conflit. Nous prions instamment le Conseil de demeurer attentif à cette question et de la traiter avec attention et compassion.

Pour terminer, je dirai que nous sommes pleinement convaincus que la communauté internationale est capable de relever ce nouveau défi et que le Bangladesh demeure résolu à soutenir les efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme. Dans ce

contexte, le Bangladesh appuie l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/1060) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1377 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour cette séance.

La séance est levée à 13 h 30.